

FLASH INFOS

2026 N° 318

COURCY

Fête patronale

Samedi 30, dimanche 31 mai et lundi 1er juin 2026

Samedi 30 mai :

Fête foraine de 16h à minuit

Dimanche 31 mai :

Fête foraine à partir de 14h30

De 17h00 à 20h30 - Bal apéritif animé par le groupe « La dent rose »

Lundi 1er juin :

Concours de pétanque organisé par la municipalité :

De 13h30 à 14h00 : Inscriptions

14h00 : Début de la compétition

Ce concours de pétanque est gratuit et ouvert à tous les habitants de Courcy, Brimont, Berméricourt et Loivre. Comme chaque année, la bonne humeur reste de mise pour ce concours amical.

17h : Ouverture de la fête foraine

18h : distribution de tickets de manège et de friandises par l'amicale des sapeurs-pompiers de Courcy.

Une buvette sera organisée par le restaurant « La Table de Courcy ».

INFOS PRATIQUES

Circulation

Un arrêté municipal réglementant la circulation au cœur du village vient d'être pris. Certaines rues seront barrées du mercredi 27 mai à 7 heures au mardi 2 juin à 20 heures. L'accès en voiture aux commerces situés sur la place reste strictement réservé aux personnes munies d'une autorisation de stationnement PMR. Merci de respecter scrupuleusement cet arrêté.

Arrêt du bus scolaire

Du mercredi 27 mai au mardi 2 juin inclus, l'arrêt du bus scolaire est transféré devant la Mairie. Le stationnement de tous autres véhicules y sera **strictement interdit**.



Bennes à verres

Merci d'en éviter l'utilisation pendant le séjour des forains en raison de la proximité de leurs installations et des difficultés de circulation. Une autre benne est à votre disposition à la cité de la verrerie.

Pétards



Afin d'éviter tous les risques et désagréments que peut susciter l'utilisation des pétards, la municipalité a décidé de les interdire par arrêté municipal.

Rappels de sécurité

Pour des raisons de sécurité et particulièrement à l'intention des mineurs (non accompagnés), nous vous informons que la mairie demande aux forains de fermer leurs attractions à minuit.

Nous vous invitons à accompagner vos enfants sur la fête foraine.

La consommation d'alcool est interdite sur la voie publique.



PETITS RAPPELS : Entretien des trottoirs et élagage

Arrêté municipal n°AR_2023_06_60 sur « l'obligation d'entretien des trottoirs, devant des portes, caniveaux et végétations le long du domaine public ». Consultable en mairie aux heures d'ouverture

Pour tous les propriétaires et locataires, le nettoyage des abords extérieurs, en toutes saisons, notamment après des pluies, si de la boue ou des saletés se sont amassées.

Le désherbage : des petits plants ayant tendance à pousser en bas des façades ou entre les interstices du trottoir. Nous attirons votre attention sur la **valériane**, qui semble être une très jolie fleur mais qui dégrade de manière significative les bordures de caniveaux et les bas de murs de vos habitations.

Horaires pour l'utilisation des machines bruyantes pour le jardinage et le bricolage :

- * Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- * Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Elagage : Merci de penser à élaguer les haies et branches dépassant sur le domaine public et pouvant gêner la circulation.



Fête Patronale

Distribution de tickets de manège et de friandises

Comme il est de coutume, nos sapeurs-pompiers volontaires organiseront, le **lundi 1er juin**, la traditionnelle distribution de tickets et de friandises.

Afin de fluidifier cette distribution et de limiter le temps d'attente, les enfants, accompagnés d'un de leurs parents, seront invités à se répartir sur deux files rue Pierre Givelet (sortie du parking de la salle polyvalente). L'arrivée se fera par la rue de la République.

Nous rappelons, puisque le problème est, hélas, récurrent et que chaque année certains propos en direction des sapeurs-pompiers chargés de l'organisation dépassent l'entendement, que cette distribution n'est pas obligatoire et que les familles ne sont pas contraintes d'y présenter leurs enfants.

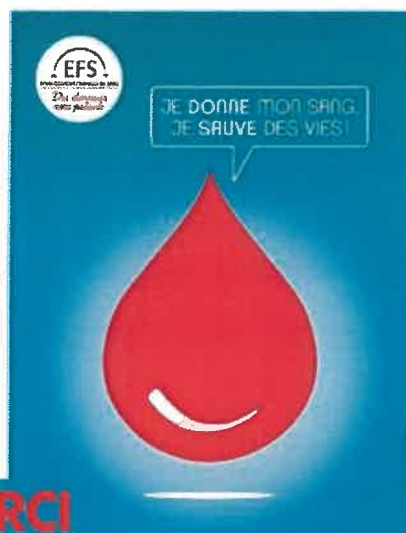
Ceci étant précisé, nous remercions vivement pour leur générosité, au nom des enfants et des familles, ces volontaires qui donnent de leur temps et de leur personne pour nous secourir.

DON DU SANG : Collecte supplémentaire

L'Établissement Français du Sang Grand Est nous propose d'organiser une collecte supplémentaire le **mercredi 24 juin 2026 de 15h45 à 19h15**, pour pallier les besoins qui sont toujours plus importants durant l'été.

Attention, les personnes qui ont généreusement participé à la collecte du 11 mai dernier ne pourront pas donner à nouveau leur sang, le délai entre 2 prélèvements étant contraint.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, à mobiliser et à convaincre de nouveaux donneurs, nous sommes tous concernés.



**MERCI
MERCI
MERCI**

Labélisation :

La cérémonie de labellisation du club de foot et de la commune de Courcy est reportée au 20 juin prochain.

Des informations complémentaires vous seront apportées en temps utile.

Adressage et signalétique :

De nouveaux panneaux de rue vont prochainement trouver place dans la commune pour signaler les nouvelles rues.

Rives du Canal

Impasse de la Portelette

Rue du Verger

Ruelle de l'Eglise



La dénomination « Allée Stivel » disparaît pour laisser place à la « **Rue du Verger** » et éviter ainsi les erreurs récurrentes avec la « Rue Stivel ».

Une barrière est en cours d'installation à la limite de ces deux rues. Elle permettra de faire respecter le sens interdit qui est en permanence ignoré et limitera les risques liés à la sortie sur la rue de la Liberté.

Les entrées et sorties rue Stivel et rue des Vignes ne sont donc désormais possibles que par la rue de la Madeleine.

L'entièreté des adresses du village est donc maintenant validée sur le site national et il appartient à chacun d'apposer rapidement sur sa propriété un numéro visible depuis la rue.

DEPART EN RETRAITE

Notre comptable Pascale BRECHBUHL partira en retraite fin mai. Nous saluons son engagement au sein de notre collectivité et son sérieux durant ces 5 dernières années. Sa bonne humeur et son enthousiasme vont nous manquer au quotidien.

Nous lui souhaitons un repos bien mérité et beaucoup de bonnes choses à vivre avec ses proches et ses amis.

Pascale sera remplacée par Aurore POSÉ qui se forme déjà à ses côtés depuis quelques semaines. Nous souhaitons donc la bienvenue à Aurore

Dates à retenir :

Inscription scolairedernier délai le 28 mai

Labellisation20 juin

Don de sang24 juin (salle Camille Claudel)

Kermesse26 juin

Enquête publique

Une consultation publique d'une durée de 3 mois est ouverte **du lundi 15 juin 2026, 8h au mardi 15 septembre 2026 à 18h** concernant une demande d'autorisation environnementale portant sur une plateforme de tri-transit et recyclage de déchets par la société C'Mater.

Réunions publiques : le jeudi 18 juin 2026 de 10h30 à 12h30 et le samedi 12 septembre de 9h30 à 12h30, à la salle Camille Claudel